

Avec l'installation d'un mât de 100 m de haut

Projet éolien en vue à Ichy

Jeudi était présenté devant la presse locale le projet de parc éolien qui pourrait voir le jour dans un triangle géographique situé entre Obsonville, Ichy et Avrilmont. Aujourd'hui, un mât de 100 m de haut est installé afin de prendre des mesures pendant 13 mois qui serviront à déterminer le meilleur emplacement.

► S'il aboutit, ce projet mettrait en service 5 à 6 éoliennes de 2 à 3 MW chacune, capables de fournir de l'électricité pour environ 15.000 habitants pendant 15 ans minimum, à partir de 2022.

Pour bien comprendre qui fait quoi, trois acteurs principaux ont été identifiés. Ils sont tout à la fois financeurs et exploitants : Arkolia Energies, Energie Partagée et SDESM énergies (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, regroupant 440 communes du département). Ce dernier, chargé de mettre en œuvre la politique de transition énergétique, est aussi le relais et le médiateur entre les industriels, les collectivités et les citoyens.

Devenir actionnaire

La loi sur la transition énergétique de 2015 permet également aux collectivités locales de devenir actionnaires. Les communes pourraient ainsi investir dans le capital du parc éolien. Les habitants du territoire qui le souhaitent pourraient aussi investir mais en passant par Energie Partagée au moyen d'une coopérative.

Le prix de vente de l'électricité produite sera fixe pendant 15 ans (mais indexé sur l'inflation), ce qui donne aux exploitants



Les représentants d'Energie partagée, Arkolia Energies et SDESM énergies.

une idée claire des revenus du parc.

Manne ou catastrophe ?

Le citoyen peut légitimement se demander si un tel déploiement de technologie si près de chez lui est une manne ou une catastrophe. Que dire des milliers de tonnes de béton coulées dans le sol pour mettre debout ces géantes blanches ? En cas d'accident et de chute au sol (comme récemment à Pithiviers), il y a un risque de contaminations des sols (et donc de l'eau) par le déversement des centaines de litres de fluides qui lubrifient le rotor. Les oiseaux et les chauves-souris ne pâtiront-ils pas du mouvement des hélices qui atteignent en bout de pales des vitesses supérieures à 200 km/h ? Si le vent est propre, la machine l'est moins, à l'exemple des terres rares qui la composent (cobalt, lithium, graphite) et pro-

viennent de Chine, d'Amérique du sud ou d'Afrique. Et coûtent de plus en plus cher...

Et qui remettra la main au portefeuille au bout de 15 ans ou financera le démantèlement de ces centrales électriques quand les campagnes se seront vidées de leur population ? Car quel est l'intérêt des habitants de vivre auprès de champs d'éoliennes de plus de cent mètres de haut ? Qui achètera une maison avec des éoliennes au bout de son jardin ?

De nouvelles maladies identifiées

Et puis, quel est l'impact sur la santé ? Les rapports et témoignages sont contradictoires. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) conclut à « l'absence de preuves avérées ». En revanche, Steven Cooper, acousti-

gien australien, démontre à travers un rapport de 1.000 pages que les effets cumulatifs liés aux infrasons (inférieurs à 16 hertz) sont délétères. Leur particularité est de se propager plus loin que les sons audibles, entre 5 et 10 kilomètres pour un parc de sept éoliennes de 100 m de haut (Travaux de recherche du CEA). Les obstacles et les murs ne les arrêtent pas. On parle de maladies vibro-acoustiques (*). L'effet stroboscopique lié au mouvement des hélices est lui aussi évoqué dans le déclenchement de nausées et vertiges. La médecine en vient à décrire un syndrome éolien (D' Nina Pierpont).

Le Danemark arrête

La Suisse, les USA, l'Australie et le Canada estiment qu'en dessous de 1,5 à 2 km des habitations, il y a un risque pour la santé des populations. Le Danemark arrête l'installation d'éoliennes terrestres. Y a-t-il en France une urgence sanitaire et énergétique qui justifie de ne pas appliquer le simple principe de précaution ? Le recours à d'autres énergies locales mériterait peut-être de s'y attarder...

V. M.

RÉUNION SAMEDI. Pour tenter de répondre à la multitude de questions que peut soulever ce projet éolien, qui en présage sûrement beaucoup d'autres et débattre de l'avenir de nos campagnes, une réunion d'information est prévue le samedi 30 mars à la salle communale d'Ichy, de 14 à 18 heures.

(*) Augmentation de la pression artérielle, changement du rythme respiratoire et troubles d'équilibre.